

NOUS PRÉSENTONS LA FACTURE DE NOS STAGES

Aujourd'hui, les jeunes FGTB et l'Union syndicale étudiante (USE) ont décidé de présenter la facture des stages à la Fédération des entreprises de Belgique (FEB). Ceci a pour but de visibiliser le coût de notre main d'œuvre qui est aujourd'hui invisible car gratuite. En effet, les stages pendant ou en dehors des études se généralisent et il n'existe en Belgique aucun dispositif pour les rémunérer et les encadrer.

Les stages se retrouvent dans la plupart des cursus d'enseignement professionnel ou supérieur et demandent un investissement considérable de la part des stagiaires. Ils ne sont pas rémunérés et sont donc du travail gratuit.

Sasha Milojevic, membre de l'Union syndicale étudiante commente: "Ces stages gratuits renforcent la précarité étudiante qui nous est déjà insoutenable. Nombre d'entre nous doivent cumuler job étudiant, études et stages. Le travail gratuit, ça suffit !" De plus, les frais de déplacement et de matériel ne sont pas remboursés. Les infirmières, par exemple, se retrouvent à payer elles-mêmes leurs blouses et stéthoscopes.

Ce travail ne nous donne accès ni à aucune protection liée au droit du travail, ni à la sécurité sociale. Pourtant nous effectuons 9 fois sur 10 le même travail qu'un·e salarié·e. C'est en effet ce qui ressort d'une enquête réalisée en 2017 par l'Union syndicale étudiante.

Miguel Schelck des jeunes FGTB développe: "C'est dans les secteurs sociaux et hospitaliers qu'on comptabilise le plus grand nombre d'heures de stages, les secteurs publics étant sous-financés et reposant sur cette main d'œuvre gratuite. Ce sont majoritairement les femmes, surreprésentées dans ces secteurs, qui subissent cette exploitation."

Par ailleurs, les stages gratuits constituent une forme de dumping social en tirant vers le bas les salaires des travailleur·euses salarié·es. C'est pourquoi nous revendiquons un salaire au moins égal au salaire minimum (RMMM) pour qu'il n'y ait pas de concurrence nuisible aux salaires et conditions de travail. Notre revendication s'étend également aux apprenti·es qui ne jouissent aujourd'hui que d'une très faible rémunération (17%, 24% ou 32% du RMMM).

Nos revendications :

- Un salaire pour toutes les stagiaires équivalent au moins au salaire minimum;
- Une augmentation de la rémunération des apprenti·es;
- Une prise en compte de ces salaires dans la sécurité sociale;
- Un remboursement des frais liés aux stages;
- Une meilleure prise en charge des stages par les écoles et la création de cellules d'accompagnement;
- Un refinancement des services publics pour mettre fin aux abus dans le secteur des soins, notamment.

CONTACTS PRESSE

Jeunes FGTB - Miguel Schelck 0475 70 65 86

Union syndicale étudiante - Sasha Milojevic 0492 20 27 27